



Paris, le 6 février 2018

## Communiqué de presse

### **Contribution de la F2iC sur le PACTE, le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises.**

Dans le cadre de la consultation menée par le Ministère de l'économie et des finances sur le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement a remis des propositions concrètes afin de dynamiser l'économie de notre pays et de revitaliser l'actionnariat individuel.

Fort de son expérience acquise en près de 50 ans d'existence, la F2iC concentre ses propositions sur 6 sujets majeurs et explore des pistes pratiques afin de permettre à cette consultation d'être productive et de servir les intérêts des investisseurs particuliers. Ainsi, notre réponse à cette consultation permet à plus de 111 000 investisseurs individuels adhérents de s'exprimer indirectement.

Les 7 sujets sur lesquels la Fédération a souhaité émettre des propositions sont les suivants :

- Simplifier l'accès des PME aux marchés boursiers
- Orienter l'épargne des Français vers les entreprises
- Créer un Plan d'épargne en actions pour les jeunes
- Réexaminer les règles du forfait social et encourager l'épargne longue et l'actionnariat salarié
- Mettre en place des fondations actionnaires
- Ouvrir le collège et le lycée à la connaissance des entreprises
- Relancer la dynamique de l'éducation financière par les clubs d'investissement

Toutes ces propositions-réflexions n'ont qu'un seul objectif, contribuer à la mise en place d'un plan d'action spécifique visant à dynamiser l'économie de notre pays, à favoriser l'investissement utile et à revitaliser l'actionnariat individuel. Elles prennent en compte les remarques des 111 000 investisseurs individuels membres de la Fédération et des quelques 18 000 actionnaires qui ont répondu aux enquêtes réalisées depuis cinq ans lors des réunions d'actionnaires que nous organisons dans toute la France.

Vous pouvez consulter ci-dessous la liste des propositions détaillées émises par la Fédération. Pour obtenir l'intégralité des propositions, merci de nous contacter sur [info@f2ic.fr](mailto:info@f2ic.fr)

**Aldo Sicurani**  
Délégué général  
01 42 60 12 47  
[asicurani@f2ic.fr](mailto:asicurani@f2ic.fr)

---

#### **Détails des propositions émises par la Fédération**

##### **Simplifier l'accès des PME aux marchés boursiers**

C'est une mesure extrêmement souhaitable car la cotation en Bourse a de nombreuses vertus qui surpassent très largement ses inconvénients : elle permet à l'entreprise de mieux se structurer, de passer à l'âge adulte en se confrontant au regard des investisseurs. C'est un gage de solidité et de sérieux qui contribue à accroître la notoriété de la société et de ses dirigeants. C'est aussi un accélérateur de croissance comme le montrent les études comparatives de la Banque de France sur les PME-ETI cotées et non cotées. Cela peut être également un gage d'indépendance grâce à la constitution d'un actionnariat diversifié avec une forte proportion de particuliers. Enfin, c'est un bon moyen de trouver de l'argent frais pour assurer son développement.

---

**Fédération des Investisseurs individuels et des Clubs d'investissement**

14 place des Reflets, 92054 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 42 60 12 47 – Fax : 01 42 60 10 14 – [www.f2ic.fr](http://www.f2ic.fr) - [www.placedesactionnaires.com](http://www.placedesactionnaires.com)



### **Orienter l'épargne des Français vers les entreprises**

La F2iC soutient bien entendu cette proposition mais regrette que l'explication qui l'accompagne soit exclusivement orientée sur des mesures touchant à l'assurance-vie et à l'épargne retraite. Les Français sont trop incités à épargner dans des produits réglementés défiscalisés et découragés à toute forme de prise de risque. Un effort culturel d'ampleur doit donc être engagé afin de leur faire comprendre qu'il n'y a pas d'investissement rémunérateur sans une prise de risque, tout à fait gérable au demeurant. Et que par ailleurs, le capital des entreprises est nécessaire pour leur développement ; c'est pourquoi, que si le gouvernement veut faire œuvre de pédagogie tout en cédant certains actifs, la F2iC l'encourage à accompagner cette cession de titres de l'entreprise par une augmentation de capital pour montrer le vrai rôle du capital et de la Bourse.

Pour ce qui la concerne, la F2iC est favorable :

- à la fiscalisation de l'épargne réglementée,
- à une harmonisation des niches fiscales entre le « Pinel », SOFICA, « Girardin » et IR PME,
- à un éveil précoce au monde de l'entreprise (voir plus loin), - à la création d'un PEA jeunes (voir plus loin),
- à une refonte du PEA-PME dont les règles sont trop contraignantes,
- à l'encouragement de l'actionnariat salarié, passerelle vers l'actionnariat individuel,
- à l'instauration systématique d'une tranche réservée aux particuliers lors des opérations de privatisation et de cessions de participation de l'Etat,
- à la relance et au développement des clubs d'investissement,
- à la création de fonds d'investissement long terme avec sortie en rente ou en capital avec comme objectif d'amener les Français à épargner par capitalisation pour leur retraite.

Pour ce qui est des clubs d'investissement, la F2iC souhaite alerter les pouvoirs publics sur la pertinence de cette formule aujourd'hui délaissée par les distributeurs de produits financiers. Certaines contraintes administratives pourraient facilement être allégées voire supprimées.

### **Créer un Plan d'épargne en actions pour les jeunes**

Le PEA n'est pas une niche fiscale comme les autres dans la mesure où il impose une démarche de long terme à l'investisseur. Il a donc autant une vertu éducative que patrimoniale. L'ouvrir à de jeunes adultes qui ne sont pas encore contribuables permettra de les sensibiliser aux vertus de l'épargne par l'investissement productif. Il contribuera à en faire des citoyens mieux éduqués aux mécanismes économiques et financiers qui seront beaucoup plus cruciaux dans les décennies à venir.

Enfin, l'instauration du PEA jeunes doit s'entendre dans le cadre **d'un plan plus vaste d'éducation financière**. Ce qui serait d'ailleurs cohérent avec la proposition de la rubrique « Créer » qui prévoit d'ouvrir le collège et le lycée à la connaissance des entreprises.

### **Réexaminer les règles du forfait social et encourager l'épargne longue et l'actionnariat salarié**

Il faut abaisser le forfait social de façon très significative. Sinon cela restera dissuasif pour les TPE et les PME. De manière plus générale, la F2iC soutient les efforts de la FAS et des autres associations pour développer l'actionnariat salarié. Nous considérons qu'il s'agit d'un enjeu majeur de renouvellement et de rajeunissement de l'actionnariat en France et, par extension, de diffusion de l'éducation économique et financière.

### **Mettre en place des fondations actionnaires**

La F2iC estime que ce serait une évolution positive. Elle permettrait de mieux organiser la succession des entrepreneurs fondateurs, d'éviter l'éparpillement de l'actionnariat familial, de permettre un contrôle direct de l'entreprise par la fondation et de pérenniser la présence des centres de décision en France. La Fédération remarque l'intelligence et le succès des régimes mis en place dans les pays scandinaves où les règles de gouvernance et de transparence sont strictes. En revanche, il faut éviter toute formule qui



permettrait à une fondation de contrôler une entreprise avec une part dérisoire du capital. De plus, le marché boursier est par principe ouvert et doit le demeurer.

### **Ouvrir le collège et le lycée à la connaissance des entreprises**

Une meilleure connaissance des mécanismes micro-économiques en dehors de tout esprit partisan, des contraintes auxquelles les entreprises doivent faire face mais aussi des opportunités qui s'offrent à elles, de l'entrepreneuriat etc, nous semble une très heureuse initiative. Mais elle doit s'accompagner le plus tôt possible d'une pédagogie intelligente sur l'épargne, son impérieuse nécessité et ses enjeux afin de faire des futurs adultes des acteurs responsables.

### **Relancer la dynamique de l'éducation financière par les clubs d'investissement**

La F2iC alerte les pouvoirs publics sur la pertinence de cette formule aujourd'hui délaissée par les distributeurs de produits financiers. Certaines contraintes administratives pourraient être allégées voire supprimées. Ainsi, l'introduction du PFU rend l'imposition annuelle des dividendes qui pèse sur les membres inutile puisque le prélèvement est opéré à la source avant le versement du revenu au club. Cela peut paraître anecdotique mais c'est une des principales raisons invoquées par les intermédiaires financiers pour refuser d'accepter les clubs d'investissement.

---

### **À propos de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2iC)**

*Créée en décembre 1968 et héritière de la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI), la F2iC se donne pour mission de promouvoir l'épargne financière utile en contribuant au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des actionnaires individuels en direct comme à travers les clubs d'investissement. Ces derniers rassemblent des particuliers qui ont décidé de mutualiser leur épargne pour investir en Bourse. La Fédération sert de relais entre les actionnaires et les sociétés cotées par le biais de réunions, de brochures et bulletins d'information et grâce à son site internet. Par ailleurs, partenaire de l'Ecole de la Bourse, elle participe à l'effort d'éducation financière des épargnants. Enfin, la F2iC joue un rôle consultatif auprès des autorités de place.*

*La F2iC regroupe 111 000 actionnaires individuels actifs.*